

AVIS DE PROCEDURE D'INFORMATION DU PUBLIC

PROJET D'ECHANGE DE PARCELLES SUPPORTANT LE CHEMIN RURAL DES RESERVOIRS

OBJET DE LA PROCEDURE D'INFORMATION DU PUBLIC

L'échange envisagé consisterait à :

- Désaffecter et céder à Madame Coutout une partie l'emprise actuelle du chemin des réservoirs traversant la propriété privée de Madame Coutout (cf partie marron du plan de division annexé pour une surface de 71 m² correspondant à la nouvelle parcelle d2 du plan de modification du parcellaire cadastral annexé).
- Affecter une nouvelle emprise au chemin rural des Réservoirs, davantage en limite de propriété de Madame Coutout (cf partie verte du plan de division annexé pour une surface de 148 m² correspondant à la nouvelle parcelle E du plan de modification du parcellaire cadastral). Cette parcelle constituera la nouvelle assiette du chemin des Réservoirs à l'usage de chemin rural et sera incorporée de plein droit dans le réseau des chemins ruraux de la commune.

PROCEDURE D'INFORMATION DU PUBLIC

La loi 3DS permet de simplifier la procédure d'échange qui débute par la mise à disposition du public d'un dossier d'information. Elaboré conformément aux textes, il vise à mettre à la disposition du public les éléments d'information nécessaires à la compréhension de la procédure d'échange.

L'ensemble du dossier ainsi que le registre permettant aux personnes intéressées de formuler leurs observations sur le projet d'échange sont mis à disposition du public aux heures d'ouverture du service accueil de la mairie de Saint Etienne de Fontbellon et ce, pendant un mois du 31 octobre 2025 au 30 novembre 2025.

Le dossier est également accessible depuis le site internet de la ville de Saint Etienne de Fontbellon : <https://www.st-etienne-de-fontbellon.fr/> à l'onglet « Voir toutes les actualités ».

La procédure d'information du public se déroulera pendant un mois, du 31 octobre 2025 au 30 novembre 2025.

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier d'information du public comprend :

- Des éléments de contexte (définition d'un chemin rural, contexte législatif de la procédure, objectifs de la procédure, déroulement de la procédure d'information du public)
- Des plans de situations
- Des plans de géomètres des parcelles échangées
- Des photographies.

ISSUE DE L'ENQUETE

Le rapport et les conclusions pourront être consultées à la Mairie.

Le projet d'échange, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public sera approuvé par délibération du Conseil municipal de la Commune de Saint Etienne de Fontbellon.

Le Maire,

Philippe ROUX



Le 30/10/2025